

PROGRAMME DE FORMATION 2025

FORMATION INITIALE

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2

PRE REQUIS

16 ans minimum, être titulaire du PSE1, à jour de formation continue

ENCADREMENT

La formation est dispensée par une équipe pédagogique constituée de formateurs premiers secours et rattachée à :

- Un organisme de formation habilité pour la formation initiale et continue PSE.

DUREE

Au minimum 28 heures de face à face pédagogique.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 minimum, 12 maximum pour une équipe pédagogique constitué d'un responsable pédagogique et d'un formateur.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Une salle avec un nombre de chaises suffisant afin que la formation puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

L'ensemble des outils pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation seront mis à disposition par le dispensateur de la formation.

Alternance de cours théoriques (étude de cas, exposé interactif, démonstration pratique) et pratique (atelier d'apprentissage, mise en situation professionnelle) selon le Référentiel Interne de Formation édité par la FFMNS.

PUBLIC VISE

Tout public.

ORGANISATION DE LA FORMATION

1^{ère} journée

Présentation de la formation et de son organisation
L' équipier secouriste
Rappel PSE1
Sécurité sur intervention
Règle de relevage et brancardage

2^{ème} journée

Les actions « secourir »
- Les affections spécifiques et atteintes circonstancielles
- L'immobilisation suite à un traumatisme

3^{ème} journée

Les actions « secourir »
- L'immobilisation suite à un traumatisme

4^{ème} journée

Les actions « secourir »
- L'immobilisation suite à un traumatisme
Épreuves certificatives
Bilan de la formation



EVALUATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par le référentiel national de certification de la FFMNS. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification » et utilisés lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Premiers Secours en Equipe de niveau 2 sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de la part d'un PSE2, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation.